

# Alerte au monoxyde de carbone !

## Pourquoi ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz indétectable : invisible, inodore et non irritant.

Tous les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel...) pour produire de la chaleur sont susceptibles de produire du monoxyde de carbone s'ils sont mal utilisés ou mal entretenus.

Chaque année, ce gaz toxique est responsable de plus de 1 000 épisodes d'intoxication et d'une centaine de décès en France.

## Comment l'éviter ?

**Adoptez les bons gestes pour limiter les risques :**



- Avant l'hiver, faites vérifier et entretenir vos installations de chauffage, de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;

- Tous les jours, même quand il fait froid, aérer votre logement au moins 10 minutes ;



- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état ;

- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;



- Respectez les consignes d'utilisation du fabricant pour les appareils à combustion. Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments n'utilisez jamais pour vous chauffer ou cuisiner en intérieur des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.).



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES

# Comment réagir ?

## LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES

### Exposition légère :

- léger mal de tête,
- nausée,
- vomissement,
- fatigue (« type grippal »).

### Exposition moyenne :

- maux de tête violents et lancinants,
- somnolence,
- confusion,
- accélération du rythme cardiaque.

### Exposition extrême :

- perte de conscience,
- convulsions,
- déficience cardio-respiratoire,
- mort.

## LES BONS COMPORTEMENTS SI VOUS RESSENTEZ LES PREMIERS SYMPTÔMES



Ouvrez les fenêtres ;



Appelez les secours ;



Alertez vos voisins si vous habitez en immeuble collectif.

## Pour en savoir plus :

Ministère de l'Intérieur :

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Santé publique France :

[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

## Les numéros d'urgence



Pompiers : **18**  
SAMU : **15** } ou **112**  
Police,  
gendarmerie : **17** }